



# la CGT trésor Corse du Sud

## Réunion du 22 SEPTEMBRE 2008 Fusion TRESOR PUBLIC IMPOTS

Communication par les directions locales du courrier adressé le 22 septembre 2008 à la DGFIP concernant l'implantation des SIP en Corse du Sud, résumé ci-dessous :

### - SARTENE

Date de mise en place du SIP proposée : 1<sup>er</sup> avril 2009

Locaux proposés : locaux actuels (Hôtel des Finances)

Travaux estimés : peu importants

Effectifs : 12 agents + chef du SIP

Le SPL conserverait 5 agents.

Concernant la fiscalité immobilière, les agents FI du département (2 cadres A dont 1 à Porto-Vecchio et 1 cadre B) seraient sous la responsabilité du chef du pôle contrôle expertise.

L'actuel responsable du CDI/SIE prenant sa retraite au 01/09/08, son intérim sera assuré jusqu'à nouvel ordre par l'actuel responsable du CDIF d'Ajaccio.

### - PORTO-VECCHIO

Date de mise en place du SIP proposée : 1<sup>er</sup> janvier ou 1<sup>er</sup> avril 2010

Locaux proposés : locaux de l'actuel CDI/SIE

Travaux estimés : réaménagement intérieur des bureaux et rénovation de l'accueil (70m<sup>2</sup> supplémentaires nécessaires pour l'accueil)

Effectifs : 22 agents (18 DGI + 4 DGCP) + chef du SIP

Création d'un poste SPL de 3 agents + chef de poste, dont le lieu d'implantation serait à rechercher auprès de la Mairie de Porto-Vecchio.

Les 2 responsables actuels Trésor et Impôts partent à la retraite, le premier au 31/12/08, le deuxième au 01/09/09.

- AJACCIO

Date de mise en place du SIP proposée : 1<sup>er</sup> janvier 2011

Locaux proposés : soit les locaux de l'actuel CDI, soit les locaux de l'actuelle TG, études de faisabilité en cours

Travaux estimés : à l'étude

Effectifs : 41 agents (encadrement compris)

Pour leur part, les agents de la partie SPL de la TP d'Ajaccio Rural (6 agents), seraient regroupés avec ceux de la partie Amendes de la TP d'Ajaccio (2 agents) et de la partie recouvrement des produits divers de la TG, dans des locaux du DI.

L'actuel responsable du CDI d'Ajaccio est admis à la retraite au 01/01/09.

Ainsi que le reconnaît l'administration elle-même, « le calendrier retenu prend en compte la problématique de réalisation des travaux en Corse en terme de coûts et délais ».

### **Analyse de la CGT**

**Lors de cette réunion, prévue pour « informer » les représentants syndicaux, peu d'informations en fait et d'éléments nouveaux au débat. Les interrogations soulevées n'obtiennent pas de réponse, les objections formulées quant aux insuffisances de locaux n'en obtiennent pas beaucoup plus.**

**La CGT se pose la question de l'intérêt de ce type de réunion, plus destiné à présenter une façade rassurante de pseudo-concertation avec les organisations syndicales, alors que l'entreprise « Fusion DGCP-DGI » offre plutôt les caractères d'une navigation à vue, menée par la DGFIP et assurée par les directions locales, sans réelles négociations avec les représentants des personnels.**